

M.R.B.C. - A.A.T.L.
M. P. CRAHAY
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2278-0065
N/Réf. : AVL/ah/WSL-3.22/s472
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Demande de l'inscription sur la liste de sauvegarde comme site de l'érable sycomore situé avenue Albertyn, 51-55. Avis conforme.
Dossier traité par M. B. Galand.

En réponse à votre courrier du 18 décembre 2009 sous référence, réceptionné le 22 décembre dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 3 février 2010 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un **avis favorable**.

Emanant de l'a.s.b.l. Pétitions-Patrimoine, la demande vise l'inscription sur la liste de sauvegarde de l'érable sycomore qui occupe le terrain non construit situé rue Albertyn, 51-55 à Woluwe-Saint-Lambert.

Le rapport de la DMS souligne l'importance de l'arbre dont l'âge est d'au moins 70 ans. L'érable, qui a une circonférence de 240 cm, présente un port large et équilibré, sa couronne étant ample et étalée. Il appartient aux quatre plus gros exemplaires de cette essence recensés sur le territoire de la commune. Outre son intérêt scientifique et esthétique intrinsèques, l'érable revêt d'une valeur urbanistique importante puisqu'il marque la perspective de l'avenue Albertyn où il occupe une position centrale et très significative.

Par conséquent, ***la CRMS souscrit à la protection légale de l'érable sycomore en raison de son intérêt tant patrimonial qu'urbanistique.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.